RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA SADC SUR L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE, LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ACTION CLIMATIQUE À LA59eSESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission permanente chargée de l'alimentation, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'action climatique (FANRCA), déposé le 23 octobre 2026.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION 3
2.0 MANDAT DE LA COMMISSION 3
3.0 RÉUNIONS TENUES AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE 3
4.0 CONTEXTE 3
4.1 Modernisation du protocole de la SADC sur l'énergie 3
4.2 Alerte précoce et action précoce pour la sécurité alimentaire et la résilience 4
5. RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS 5
5.1 Modernisation du protocole de la SADC sur l'énergie 5
5.2 Leadership parlementaire en matière de sécurité alimentaire et de résilience 6
6.0 OBSERVATIONS DE LA COMMISSION ET PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS 7
6.1 Sécurité énergétique et transition juste 8
6.2 Sécurité alimentaire et résilience climatique 9
7.0 CONCLUSION 10
8.0 ANNEXES 11
ANNEXE I : COMPOSITION DE LA COMMISSION 11
ANNEXE II : LISTE DES RESPONSABLES ET DES PERSONNES RÉFÉRENTES 11

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission permanente sur l'alimentation, l'agriculture, les ressources naturelles et l'action climatique (FANRCA) est composée des membres énumérés à l'annexe I. La liste des responsables et des experts ayant assisté à ses réunions figure à l'annexe II.

2.0 MANDAT DE LA COMMISSION

Le mandat spécifique de la Commission permanente FANRCA est défini à l'article 42(3) du Règlement intérieur du Forum permanent de la SADC et couvre les questions relatives à l'agriculture, à la pêche, à la sylviculture et à la faune sauvage, à l'eau et à l'environnement, à l'énergie, aux transports, au tourisme, aux technologies de l'information et de la communication, à la météorologie, à la sécurité alimentaire et aux ressources naturelles.

3.0 RÉUNIONS TENUES AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

La Commission a tenu deux réunions au cours de la période considérée. Lors de sa première réunion, tenue le 22 mai 2026 à Johannesburg, en Afrique du Sud, il a examiné le Protocole de la SADC sur l'énergie ainsi que les priorités relatives à sa modernisation, à sa transposition dans le droit national et à ses implications. Lors de sa deuxième réunion, tenue le 15 octobre 2026 à Sandton, près de Johannesburg, il a examiné les risques de catastrophes liées au climat, notamment les implications des conditions El Niño prévues pour la campagne agricole 2026/27, et a identifié les priorités parlementaires en matière de préparation, de sécurité alimentaire et de résilience dans l'ensemble de la région de la SADC.

4.0 CONTEXTE

4.1 Modernisation du protocole de la SADC sur l'énergie

La région de la SADC est confrontée à des déficits d'électricité persistants, à une dépendance aux combustibles fossiles, au vieillissement des infrastructures ainsi qu'à une vulnérabilité croissante aux sécheresses, aux inondations et à d'autres chocs liés au climat. La Commission a été informée que le Protocole de la SADC sur l'énergie (1996), tel que modifié en 2021, nécessite une mise en œuvre accrue ainsi qu'une modernisation renforcée afin de répondre aux enjeux de résilience climatique, de développement des énergies renouvelables, de transition énergétique juste et de systèmes énergétiques décentralisés. Les intervenants ont indiqué que dix États membres avaient signé l'amendement de 2021 et ont mis en lumière les étapes qui restent à franchir pour permettre son entrée en vigueur et assurer sa mise en œuvre effective au niveau national.

Une énergie fiable, abordable et durable est essentielle à la production agricole, à l'irrigation, au stockage, à la transformation et à la résilience des systèmes alimentaires. Elle soutient également l'industrialisation et la réduction de la pauvreté. Les parlements peuvent contribuer à traduire les engagements

régionaux en résultats concrets par le biais de la législation, du contrôle budgétaire et de la supervision de l'action de l'exécutif. La commission a donc examiné le paysage énergétique régional, les priorités en matière de modernisation du protocole et les mesures parlementaires visant à renforcer sa mise en œuvre.

4.2 Alerte précoce et action précoce pour la sécurité alimentaire et la résilience

La sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de la SADC demeure extrêmement vulnérable à la variabilité climatique et aux chocs récurrents. Selon les chiffres de la SADC présentés à la Commission, on estimait à 67,7 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les 16 États membres en 2024–2025. Environ 23 millions d'enfants de moins de cinq ans souffraient d'un retard de croissance, tandis qu'environ 49 millions d'enfants étaient touchés par la pauvreté alimentaire infantile. Le Comité a été informé que le trente-troisième Forum régional sur les perspectives climatiques en Afrique australe (SARCOF-33), tenu en août 2026, prévoyait une probabilité accrue de précipitations inférieures à la normale dans une grande partie du centre et du sud de la région, ainsi que des températures supérieures à la moyenne dans la majeure partie de la région, au cours de la saison 2026/27. Les perspectives présentées à la Commission indiquaient que des conditions El Niño s'étaient installées et devaient s'intensifier vers la fin de l'année 2026.

Les perspectives en matière de sécurité alimentaire reflètent également les conflits, les prix élevés des denrées alimentaires et les vulnérabilités existantes des moyens de subsistance. Les projections du FEWS NET présentées à la Commission indiquaient des situations de crise (phase 3 de l'IPC) dans certaines parties du sud de l'Angola, du sud et du centre du Malawi, du sud du Mozambique et du sud de Madagascar entre octobre 2026 et janvier 2027. Les conflits restaient un facteur majeur d'insécurité alimentaire aiguë dans l'est de la République démocratique du Congo et le nord du Mozambique. La Commission a en outre été informé que le 46e sommet ordinaire de la SADC, qui s'est tenu en août 2026, avait exhorté les États membres à renforcer les systèmes d'alerte précoce, la préparation à la sécheresse, l'agriculture intelligente face au climat, l'irrigation et l'utilisation de cultures résistantes à la sécheresse. Le sommet a également appelé à un renforcement des échanges agricoles régionaux afin de faciliter le transfert des produits de base des zones excédentaires vers les zones déficitaires.

Dans ce contexte, la réunion de la Commission du 15 octobre 2026 a examiné comment les parlements pourraient contribuer à traduire les prévisions et les évaluations des risques en financements opportuns, en mesures de préparation et en investissements durables en faveur de la résilience.

5. RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS

5.1 Modernisation du protocole de la SADC sur l'énergie

La présentation et les délibérations qui ont suivi ont mis en évidence plusieurs enjeux, notamment le fait que le Protocole de 1996 a établi un cadre visant à harmoniser la politique énergétique, à garantir la sécurité énergétique et à promouvoir l'intégration régionale. Les stratégies et programmes ultérieurs, notamment le Southern African Power Pool (SAPP), ont élargi la coopération régionale, bien que leur mise en œuvre reste inégale. Parmi les progrès réalisés figurent l'extension du SAPP, les interconnexions transfrontalières et les projets d'énergies renouvelables. Les contraintes comprennent un développement inégal des infrastructures, un financement limité, des politiques incohérentes, la dépendance aux combustibles fossiles, des lacunes en matière de capacités institutionnelles et des pénuries d'électricité. Les intervenants ont identifié la décarbonisation, l'adaptation au changement climatique, l'hydrogène vert, le stockage par batterie, les réseaux régionaux, l'électrification rurale et une transition juste comme priorités pour la modernisation.

Les recherches sur les technologies d'électrification menées en Eswatini, en Tanzanie, au Malawi, en Namibie, en République démocratique du Congo, à Madagascar et au Mozambique ont mis en évidence un potentiel considérable en matière de ressources solaires, parallèlement à une pauvreté énergétique persistante et à une dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles importés. Le potentiel solaire rapporté variait de 263 MWh par habitant et par an au Malawi à 18 851 MWh en Namibie, tandis que la part de l'énergie solaire rapportée allait de 0,4 % au Mozambique à 35,4 % en Namibie. La demande en électricité est restée inférieure au seuil de pauvreté énergétique de 1 MWh par habitant et par an défini dans l'étude dans six des sept pays évalués. L'électricité ne représentait également qu'une faible part de la consommation totale d'énergie, notamment 3,1 % en Tanzanie et 3,8 % en République démocratique du Congo. Les coûts nets d'importation de combustibles fossiles s'élevaient à 12,7 % du PIB en République démocratique du Congo et à 8 % en Namibie.

Les intervenants ont fait valoir que l'énergie solaire, l'éolien, les batteries et les véhicules électriques offraient des opportunités d'élargir l'accès à l'énergie et de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles importés. Ils ont mis l'accent sur l'électrification rurale et sur la mise à disposition d'équipements électriques abordables à des fins productives et domestiques. La discussion a souligné la nécessité de mandats institutionnels clairs et de cadres contraignants en matière d'atténuation, d'adaptation et de résilience. La Commission présidentielle sur le climat (PCC) d'Afrique du Sud a été présentée comme un exemple d'engagement multipartite associant le gouvernement, les syndicats, les entreprises, la société civile et le monde universitaire. Un tel engagement peut contribuer à répondre aux enjeux de l'emploi, de l'accessibilité financière, de l'égalité des sexes et de la compétitivité industrielle dans le cadre de la planification de la transition. Les

intervenants ont mis en avant les progrès réalisés en matière d'interconnexions électriques transfrontalières et la nécessité d'étendre l'accès effectif au marché régional de l'électricité. Ils ont identifié les projets d'interconnexion en cours comme essentiels à la sécurité d'approvisionnement régionale.

Les membres ont demandé des précisions sur la réduction des émissions liées au charbon et sur les implications du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). Les intervenants ont abordé la diversification économique, la reconversion professionnelle, la protection sociale et la planification de la transition pour les communautés dépendantes du charbon. Ils ont également évoqué les objectifs sectoriels d'émissions et les budgets carbone prévus par la loi sud-africaine sur le changement climatique, ainsi que les opportunités de coopération régionale en matière de certification crédible des énergies renouvelables. La commission a pris connaissance de rapports faisant état de graves pénuries d'électricité, notamment de délestages prolongés en Zambie, touchée par la sécheresse, d'un accès à l'énergie faible et inégal, du vieillissement des infrastructures, de déficits de financement et de régimes tarifaires qui freinent les investissements. Les intervenants ont indiqué un taux d'accès à l'énergie dans la région d'environ 54 % et des besoins d'investissement de 250 milliards de dollars américains d'ici 2030.

Le changement climatique, la transition énergétique juste, la demande croissante en minéraux critiques et l'interdépendance des systèmes hydriques, énergétiques et alimentaires ont été identifiés comme des enjeux nécessitant une attention accrue dans le cadre énergétique régional. Les intervenants ont appelé à l'achèvement des procédures applicables au titre du Protocole amendé, à une mise en œuvre plus rigoureuse des instruments existants, à une planification régionale de la transition, à un financement accru des énergies renouvelables et à une valorisation locale accrue des minéraux.

5.2 Leadership parlementaire en matière de sécurité alimentaire et de résilience

La présentation sur l'alerte précoce et l'action précoce a mis en évidence plusieurs enjeux, notamment les perspectives pour la saison 2026/27, qui indiquaient des risques accrus de précipitations inférieures à la normale, de températures supérieures à la moyenne et de périodes de sécheresse prolongées dans certaines parties du sud et du centre de l'Afrique australe. Des inondations localisées pourraient également se produire, ce qui nécessite une préparation à des risques multiples. Parmi les pays identifiés dans la présentation comme exposés à des risques élevés de précipitations figuraient l'Angola, le Botswana, le Zimbabwe, la Zambie, la Namibie, le Mozambique, l'Afrique du Sud, le Lesotho et l'Eswatini. Les pénuries alimentaires potentielles et la réduction de la diversité alimentaire pourraient affecter de manière disproportionnée les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes.

La baisse des précipitations pourrait limiter l'approvisionnement en eau à usage domestique, l'irrigation, l'abreuvement du bétail, la production d'énergie hydroélectrique ainsi que les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) au sein des communautés, des établissements de santé et des écoles. En fonction des conditions locales, la pénurie d'eau, les inondations et la chaleur pourraient accroître le risque de maladies d'origine hydrique, de maladies liées à la chaleur, de déshydratation et de malnutrition, exerçant ainsi une pression supplémentaire sur les services de santé. Les intervenants ont souligné que les pays africains subissent des impacts climatiques disproportionnés malgré leur contribution historique relativement faible aux émissions mondiales. Ils ont appelé à une action anticipative fondée sur la protection des vies, des moyens de subsistance et de la dignité humaine. Les prévisions saisonnières devraient se traduire par des avis accessibles et adaptés à chaque lieu, liés aux décisions de préparation et à un financement en temps opportun. Un investissement précoce dans la prévention et la résilience peut réduire les coûts des interventions d'urgence et du relèvement.

La fréquence et la gravité croissantes des chocs climatiques exigent un renforcement de la gestion des risques, du contrôle parlementaire, du financement durable et de la coordination régionale afin de faire face aux répercussions transfrontalières. La préparation doit inclure des dispositifs d'urgence pour le transport, le stockage et la distribution, élaborés en collaboration avec les organismes publics, les organisations humanitaires et les opérateurs privés, afin de permettre l'acheminement en temps opportun de denrées alimentaires et d'autres fournitures essentielles. Les conflits, les déplacements de population et la sécheresse peuvent aggraver l'insécurité alimentaire et les besoins humanitaires. Les interventions doivent protéger les systèmes alimentaires et garantir que les communautés touchées puissent accéder à la nourriture, à un soutien nutritionnel et aux services essentiels.

Une protection sociale adaptée aux chocs devrait inclure des transferts monétaires modulables, l'alimentation scolaire, une aide nutritionnelle et des programmes de travaux publics bien conçus. La coopération régionale peut améliorer l'accès aux approvisionnements, réduire les coûts et renforcer la résilience collective. Les intervenants ont également appelé à un meilleur accès au financement de l'adaptation, au financement des pertes et dommages, ainsi qu'à un soutien international pour les pays et les communautés confrontés à des impacts climatiques disproportionnés.

6.0 OBSERVATIONS DE LA COMMISSION ET PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

À l'issue des délibérations menées lors des deux réunions, la Commission a formulé les observations et recommandations suivantes :

6.1 Sécurité énergétique et transition juste

CONSTATANT la nécessité de renforcer le cadre énergétique régional afin de traiter les questions de résilience climatique, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de systèmes décentralisés et de transition juste ;

PRÉOCCUPÉE par la persistance de la précarité énergétique et des inégalités d'accès à une électricité fiable et abordable, en particulier dans les communautés rurales ;

RECONNAISSANT que la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et de l'hydroélectricité, qui est sensible aux aléas climatiques, conjuguée au vieillissement des infrastructures et aux contraintes de financement, expose les approvisionnements énergétiques et les systèmes alimentaires régionaux à des risques importants ;

RECONNAISSANT EGALEMENT la nécessité de mener à bien les procédures applicables de signature, de ratification ou d'adhésion aux instruments régionaux en matière d'énergie et de renforcer leur mise en œuvre au niveau national ;

RECONNAISSANT les rôles constitutionnels respectifs des gouvernements et des parlements dans la promotion des engagements régionaux par le biais de la législation, des budgets et du contrôle ;

PAR CONSÉQUENT, la Commission a décidé de recommander que la 59e Assemblée plénière :

(i) **EXHORTE** les parlements membres, par l'intermédiaire de leurs commissions compétentes, à examiner minutieusement les mesures prises par les gouvernements en vue de la signature, de la ratification ou de l'adhésion, selon le cas, à l'amendement de 2021 au Protocole de la SADC sur l'énergie, et à superviser sa mise en œuvre ;

(ii) **INVITE** les parlements membres à demander aux gouvernements de leur présenter des rapports sur les mesures encore à prendre pour mettre en œuvre les engagements régionaux en matière d'énergie et à envisager l'adoption de lois fixant des objectifs en matière d'énergies renouvelables, des exigences d'efficacité énergétique et des normes de résilience climatique adaptées aux spécificités nationales ;

(iii) **CHARGE** le Secrétariat du Forum parlementaire de la SADC, en consultation avec le Secrétariat de la SADC et les organismes techniques régionaux concernés, d'identifier les lacunes législatives relatives à une transition énergétique juste, à l'efficacité énergétique, à la valorisation des

minerais critiques et aux infrastructures énergétiques résilientes au changement climatique, et de présenter une proposition hiérarchisée et chiffrée visant à y remédier par le biais d'initiatives existantes ou approuvées en matière de lois types ; et

(iv) **ENCOURAGER** les parlements des États membres à recourir à leurs fonctions de contrôle et à la diplomatie parlementaire pour faire progresser les interconnexions électriques transfrontalières, les échanges régionaux d'électricité et la coopération sur des projets énergétiques stratégiques, notamment le projet Grand Inga, sous réserve des accords applicables et du respect des garanties environnementales, sociales et financières.

6.2 Sécurité alimentaire et résilience climatique

CONSTATANT que les perspectives climatiques pour la saison 2026/27 font état de risques pour la production agricole, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, la santé publique ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

RECONNAISSANT que de nombreuses communautés se remettent encore de la sécheresse liée au phénomène El Niño de 2023/24 et que de nouveaux chocs pourraient aggraver la pauvreté, les déplacements de population et les inégalités existantes ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que les pays et les communautés vulnérables subissent des impacts disproportionnés du changement climatique et ont besoin d'un soutien rapide pour protéger les vies, les moyens de subsistance et la dignité humaine ;

PAR CONSÉQUENT, la Commission a décidé de recommander que la 59e Assemblée plénière :

(i) **EXHORTE** les parlements membres à plaider en faveur d'un accès accru au financement de l'adaptation et au financement des pertes et dommages, et à superviser l'allocation et l'utilisation des ressources au profit des communautés vulnérables, notamment les femmes et les filles ;

(ii) **INVITE** les parlements membres à examiner minutieusement l'état de préparation des gouvernements à la lumière des prévisions actualisées et à promouvoir un financement fondé sur ces prévisions, des assurances indexées sur les conditions météorologiques adaptées ainsi que des fonds de réserve obligatoires assortis de critères de déclenchement clairs et de garanties financières ; et

(iii) **EXHORTE** les parlements membres à donner la priorité au contrôle budgétaire et au soutien à une agriculture et à des moyens de subsistance résilients face au climat, à l'eau et à l'assainissement, à la santé animale, aux réserves alimentaires stratégiques et aux systèmes locaux d'alerte précoce, ainsi qu'à demander aux gouvernements de rendre compte des dépenses, de la mise en œuvre et des avantages pour les communautés vulnérables.

7.0 CONCLUSION

La sécurité énergétique, la résilience climatique et la sécurité alimentaire nécessitent une législation coordonnée, un financement adéquat et un contrôle soutenu. La Commission appelle à une mise en œuvre plus rigoureuse des engagements régionaux en matière d'énergie, à des investissements dans une énergie propre, fiable et abordable, ainsi qu'à une transition juste qui soutienne les moyens de subsistance, l'industrialisation et des systèmes alimentaires résilients. La Commission exhorte en outre les parlements membres à utiliser les prévisions climatiques actualisées pour examiner l'état de préparation et le financement avant que les risques ne dégénèrent en situations d'urgence. Elle recommande les résolutions proposées à la 59e Assemblée plénière pour examen et adoption.

Monsieur le Président, je propose que cette motion soit adoptée.

M. Mwanahamisi A. MUNKUNDA	M. Dennis Gondwe
PRÉSIDENT	**SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION**

8.0 ANNEXES

ANNEXE I : COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le Comité est composé des membres suivants :

1. M. Mwanahamisi A. Munkunda (Tanzanie) **Président**
2. M. Lazaro de Oliveira G. Kakunha (Angola), **vice-président**
3. M. Faustin Kenda Kaziteriko (République démocratique du Congo)
4. M. Sicelo Jele (Eswatini)
5. Mme Mamamello Holomo (Lesotho)
6. M. RAJAOBELINA Lova Herizo (Madagascar)
7. Mme Abigail Sheriff Bongwe (Malawi)
8. M. Jacques Edouard (Maurice)
9. Mme Marquita Jaime (Mozambique)
10. M. John Likando (Namibie)
11. M. Rocky Uranie (Seychelles)
12. M. Karabo Gare (Botswana)
13. M. Chinhenza Chigwadzara (Zimbabwe)
14. Zambie (Représentation à confirmer après les élections)
15. M. Ntombovuyo Mente-Nkuna (Afrique du Sud)

ANNEXE II : LISTE DES RESPONSABLES ET DES PERSONNES RÉFÉRENTES

1.	M. Dennis Gondwe	Secrétaire de la Commission
2.	M. Munashe Tofa	Secrétariat du PF de la SADC
3.	Mme Deliwe Mataka	Experte - OXFAM
4.	M. Vincent Ogra	OXFAM
5.	Mme Veronica Mwale	OXFAM
6.	Dr Pascal Mnyakaidze	OXFAM
7.	M. Aitlton Ofelia	OXFAM